

Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts :
Dossier 74

Thématique : Repérages des troubles du neurodéveloppement et orientations à réaliser chez les enfants vulnérables de 0 à 7 ans

Mission:

Dans le cadre de son programme de travail, la Haute Autorité de Santé (HAS) en partenariat avec la Société française de néonatalogie (SFN) a inscrit une recommandation de bonne pratique sur le thème : « **Repérages des troubles du neurodéveloppement et orientations à réaliser chez les enfants vulnérables de 0 à 7 ans** ».

Les **principales thématiques** qui seront abordées dans cette recommandation sont :

- les facteurs de risques de troubles neurodéveloppementaux chez les enfants nés prématurément ou présentant d'autres facteurs de vulnérabilité ;
- l'identification des signes d'appels et le repérage d'un TND ;
- le parcours de l'enfant et de sa famille de l'identification des signes de TND à l'orientation vers une équipe de diagnostic.

La HAS et la SFN souhaiteraient que le « Collège de la Masso Kinésithérapie (CMK)» soit associé à ce travail.

Ce travail sera réalisé par le service des bonnes pratiques professionnelles de la HAS et coordonné par le Pr Élie Saliba pour la SFN. La recommandation sera élaborée selon la méthode « Recommandations pour la pratique clinique » avec relecture par les parties prenantes (sociétés savantes, associations de parents d'enfants nés prématurément, etc.).

Modalités:

La méthode de travail retenue fait intervenir un groupe de travail, dont les membres auront pour mission d'analyser, de critiquer et de compléter si besoin l'analyse de la littérature réalisée, et de rédiger le texte des

recommandations à partir de cette analyse et des avis exprimés au cours de plusieurs réunions de travail à la HAS (nombre prévisionnel : 3 réunions de septembre 2018 à janvier 2019).

Le Collège de la Masso-Kinésithérapie recherche des Masseurs-Kinésithérapeutes ayant une expertise en lien avec la thématique :

Leur participation ne sera effective qu'après l'analyse de leur déclaration d'intérêts, ceux-ci ne devant pas avoir de liens considérés comme majeurs avec le thème au regard de la grille d'analyse du « *Guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts* » de la HAS (www.has-sante.fr).

Procédure de candidature :

Les candidatures doivent être adressées au Collège de la Masso-Kinésithérapie **au plus tard le vendredi 22 juin 2018 à 18H00 (date et heure de clôture de l'appel),**

par voie électronique exclusivement, à l'adresse :
secretariat@college-mk.org

Composition du dossier pour chaque candidat :

1. Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure le N° d'inscription à l'ordre professionnel ;
2. Un curriculum vitae actualisé avec liste des titres et travaux ;
3. La déclaration publique d'intérêt du Collège de la Masso-Kinésithérapie ;
4. La charte d'éthique et de déontologie du Collège de la Masso-Kinésithérapie.

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, en format PDF.

-
Critères de sélections des experts par le Collège de la Masso-Kinésithérapie :

Le CMK sélectionnera les experts selon les critères suivants :



1. Les kinésithérapeutes candidats doivent être titulaires d'un diplôme de MK permettant l'exercice plein et entier de la profession sur le territoire français.
2. Absence de liens d'intérêt majeurs ;
3. Titres en adéquation avec le dossier ;
4. Travaux récents (moins de 5 ans) en adéquation avec le dossier ;
5. Présentation de dossiers complets ;
6. Adéquation des aspects déontologique et/ou scientifique et/ou politique à la thématique ;
7. Qualité de la lettre de motivation ;
8. Appartenance à une structure membre du CMK.

Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège www.college-mk.org dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Ethique du Collège sont téléchargeables.

<http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>